

# Et si vous faisiez appel à un coach ?

**L'**Europe a dix ans de retard sur les Etats-Unis. Dans le domaine du coaching en entreprise, que l'on appelle l'accompagnement professionnel de notre côté de l'Atlantique, ce précepte semble bien se vérifier. Autrefois réservée aux seuls cadres dirigeants, cette pratique tend à s'élargir à d'autres types de salariés, du cadre intermédiaire au commercial, en passant même par certaines catégories d'étudiants. Cette profession est amenée à se développer dans les années à venir. Aujourd'hui, on estime à environ 2 000 à 4 000 le nombre de "coachs" en France, dont les trois quarts exercent en profession libérale.

C'est le cas de Pascale Eneman, psychologue du travail, qui bénéficie du soutien d'une couveuse d'activités pour développer cette activité en indépendante. Formée en coaching, titulaire d'un DESS de Management et développement des ressources humaines et du titre de psychologue, elle compte mettre à profit sa polyvalence pour développer ses activités d'accompagnement personnel et professionnel et de soutien psychologique. En parallèle, Pascale Eneman travaille en entreprise, en tant que consultante en emploi et formation.

Comment faire comprendre à quoi sert l'accompagnement professionnel à des entrepreneurs obnubilés par le résultat ? Pour eux, le coach a vite fait de prendre des allures de prestidigitateur. Et pourtant, « il y a une méthodologie bien précise, affirme Pascale

Eneman. *On travaille toujours sur un objectif que l'on qualifie de "Spécifique mesurable accessible réaliste et temporel (Smart)"* ». Qu'il s'agisse d'accompagnement professionnel (en entreprise) ou personnel, l'objectif consiste à améliorer ses compétences et performances, à développer son potentiel pour atteindre un objectif.

## LA CONFIDENTIALITÉ, UNE CONDITION SINE QUA NON

Dans le cadre d'un accompagnement professionnel en entreprise, l'objectif est défini à la base avec l'employeur et son (ou ses) employé(s). Une fois le processus engagé, la confidentialité est de mise entre les parties. Dans certaines situations, le chef d'entreprise fait appel à un coach lorsqu'un de ses salariés souhaite gagner en efficacité ou développer ses compétences : une sorte de dernière chance avant d'éventuellement s'en séparer... « *En fait, il y a souvent au départ un problème de communication* », remarque Pascale Eneman. Dans d'autres cas, on fait appel à de l'accompagnement professionnel pour faciliter un changement de poste. Par exemple lorsqu'un salarié prend des fonctions de management d'équipe et qu'il doit en apprendre les rudiments.

Le coach maîtrise avant toute chose l'art du questionnement. Il peut être comparé à un accoucheur ou à un catalyseur, « *certainement pas à un juge, un voyant ou un conseiller* »,

précise la psychologue du travail. Il n'est pas là pour décider pour autrui mais bien pour l'aider à prendre conscience de certaines difficultés, lever les freins, dépasser les obstacles, développer son potentiel et, séance après séance, atteindre ses objectifs. Si chaque cas est bien particulier, il faut pour autant compter en général au moins une dizaine de séances. Pascale Eneman propose des prestations au tarif du marché : 45 euros par séance de 45 minutes pour un particulier, et au moins 120 euros en entreprises. Il faut savoir que l'accompagnement professionnel peut être intégré au Droit individuel à la formation (Dif) ou dans le budget d'un plan de formation.

**Olivier Fermé**

• Pascale Eneman, 1, rue de Paris, à Montlhéry. Consultations sur rendez-vous. Tél. : 01.69.80.95.28.



*Pascale Eneman, psychologue du travail, monte son propre cabinet d'accompagnement professionnel et de soutien psychologique à Montlhéry.*